L'ABEILLE.
JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.
PAR BULLITT, MAGNE & Cie, No. 84, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 31 JUILLET 1840.

CANDIDATS WHIGS
Nommés par la convention nationale.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS,
WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.
1er. District—WM. DE BUYS, d'Orléans.
2d. District—JOSEPH BERNARD, d'Est-Bâton-Rouge.
3me. District—LŒUFROY BARRAS, de La Fourche.
4me. District—JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
5me. District—SETH LEWIS, des Rapides.

Nous publions aujourd'hui la première partie du discours de M. Clay; demain nous donnerons la seconde et dernière partie.

Tous ceux qui ont à cœur le maintien des libertés publiques, tous ceux qui sentent que l'administration actuelle gouverne mal, tous ceux qui souffrent de l'état des affaires, doivent lire ce discours attentivement pour voir la cause de tous nos maux et le seul remède susceptible d'y mettre un terme.

COUR CRIMINELLE.
James Walker a comparu hier devant la Cour Criminelle, sous la prévention de vol d'un nègre et d'escroquerie. L'intérêt que l'accusé a inspiré à quelques personnes qui auraient été jusqu'à lui fournir un cautionnement si le juge n'en avait fixé le montant à un chiffre très élevé, sa mise, ses manières qui annoncent un homme tout à fait en dehors de la classe commune, tout cela joint aux circonstances que nous allons rapporter, avait vivement piqué la curiosité publique, et une foule nombreuse, avide d'entendre les débats, se pressait dans l'enceinte de la Cour.

L'accusé a déclaré se nommer James Walker, mais il paraît qu'il a changé plusieurs fois de nom, et quelques personnes ont déclaré ne le connaître que sous celui de docteur Hinds.

Les charges portées contre lui ont été augmentées par une tentative d'évasion qui n'a échoué que parce que le secret en a été divulgué par un des prisonniers. Voici les détails que nous ont appris les débats.

Le geôlier de la prison de la paroisse reçut dans la journée d'avant hier une lettre anonyme, que l'on suppose avoir été écrite par un des prisonniers, dans laquelle on lui annonçait que quelques détenus devaient, la nuit suivante, essayer de s'échapper. Le geôlier prévint aussitôt les officiers du shérif, et cinq de ceux qui sont préposés à la garde de la prison résolurent de veiller toute la nuit.

A neuf heures, toutes les lumières étaient éteintes, suivant l'usage, dans les chambres des prisonniers, excepté dans celle de Js. Walker. Cette circonstance et l'intention de s'évader qu'on connaissait à celui-ci, intention qu'il avait manifestée plusieurs fois hautement, firent jeter les soupçons sur lui, et dès lors les gardiens n'eurent plus aucun doute qu'il était le chef du complot. Cependant, sûrs de prévenir à temps les efforts des détenus ils résolurent d'attendre pour les prendre sur le fait, si cela était possible.

A minuit et demi, en effet, James Walker saute dans la cour de la prison et il est à l'instant suivi de quatre de ses complices. Aussitôt on les entoure, on s'empare d'eux, et Walker interrogé, répond sans hésiter qu'il a voulu s'échapper; qu'il n'a pas réussi cette fois, mais que ce qui est différé n'est pas perdu, et que plus tard il espère être plus heureux. Les prisonniers étaient parvenus à pratiquer une ouverture dans le mur donnant sur la cour à l'aide d'une fourchette et d'un *couteau-poignard* qu'ils auraient taillé à dents pour pouvoir s'en servir comme d'une scie.

Nier était dans ce cas chose impossible; aussi qu'a fait Walker? Il a accusé en pleine cour les officiers de la prison de lui avoir fourni les moyens de s'évader, et cela pour le prendre sur le fait et pour être ensuite autorisés à sévir contre lui. Il a même nommé un ou deux des employés qui lui auraient fait ces propositions. L'accusé s'était déjà plaint de mauvais traitements auxquels il disait être en butte, et de l'animosité que l'on avait conçue contre lui. Comme on le voit, le moyen qu'il a employé pour détourner le poids de cette nouvelle charge n'est pas des moins ingénieux.

L'avocat général a répondu aux assertions de l'accusé avec celle force, cet accent de la vérité que donne à celui qui est chargé de la défendre, la conscience d'une bonne cause. Walker a cru exciter en sa faveur la pitié publique, et il a excité que l'étonnement pour son audace incroyable.

Cependant cette affaire n'a pu être jugée à cause de l'absence de plusieurs témoins importants; elle a été renvoyée à vendredi en huit. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des débats.

DISCOURS DE Mr. HENRY CLAY
(*du Kentucky.*)

Prononcé le 27 juin 1840, à l'occasion d'une fête qui lui a été donnée à Taylorsville, dans son comté natal (Hanover), Etat de Virginie.

AMIS ET CONCITOYENS,

Je pense que je puis user, en général, du privilège que me donnent les longs services auxquels vous avez fait allusion pour laisser à la jeunesse le plaisir de haranguer le peuple dans les assemblées primaires. Après la nomination de Harrisbourg, j'ai cru me devoir à moi-même, à la cause sainte que nous soutenons et à mon pays de déclarer publiquement, en toute sincérité et sans aucune réserve, ma détermination bien arrêtée et bien cordiale de soutenir la candidature du général Wm. H. Harrison. Pour prévenir toute erreur à ce sujet, j'ai dans toutes les occasions convenables reproduit cette déclaration; et je viens maintenant encore vous déclarer que, dans mon intime conviction, la pureté et la stabilité de nos institutions libérales, et la prospérité de notre patrie réclament impérieusement l'élévation du général Harrison à la première magistrature des Etats-Unis.

Mais cette occasion doit faire exception à la règle de conduite que je me suis prescrite. Je suis venu ici, dans mon comté natal, comme un pélerin, pour voir, pour la dernière fois peut-être, les compagnons et les enfans des compagnons de mon enfance.

Quelque part que nous allions, dans quelque climat ou sur quelque terre que nous soyons jetés par les accidents de la vie humaine, notre cœur se reporte avec une vive et brûlante émotion vers les lieux où nous nous sommes éveillés à la vie, en même temps qu'il se complait à rappeler le doux souvenir des jeux de notre enfance et à nourrir une tendre sympathie pour ceux qui les ont partagés avec nous.

J'aimerais donc mieux, amis et concitoyens, profiter du temps que je passe avec vous pour parler exclusivement de nos souvenirs communs et des vertus de ceux qui sont déjà allés où nous devons tous aller prochainement; mais l'état désastreux où se trouve notre pays et la position que j'occupe m'imposent l'obligation d'aborder un sujet ayant moins de rapport avec les sentiments que j'éprouve ici, mais qui est du plus haut intérêt pour les libertés publiques.

Concitoyens, je vous assure, cependant, que je ne désire pas exciter les préjugés ni enflammer les passions; je n'ai d'autre intention que celle de vous dire la vérité telle que je la vois; de vous expliquer les faits tels que je les comprends, en un mot de vous parler suivant ma conviction comme fait un vieil ami lorsqu'il s'adresse à ses amis. Pendant toute ma vie j'ai eu pour but la vérité et l'intérêt de mon pays; et dans le comté de Hanover où j'éprouve plus que partout ailleurs des sentiments de respect, de reconnaissance et de vénération, je voudrais encore plus soigneusement éviter, s'il était possible, de rien dire qui ne fût conforme à ma conviction.

Pourquoi la charrue est-elle partout désertée? pourquoi le peuple abandonne-t-il ses travaux pour se porter en masse aux assemblées publiques? quel est le motif, quel est le but de ces *Meetings* extraordinaires qui se tiennent depuis quelque temps dans tous les Etats? Pourquoi ces conventions où le peuple de toute l'Union se réunit pour conférer de ses souffrances et des moyens d'y mettre un terme? D'où vient ce besoin extraordinaire de discussions publiques? Quelle est enfin la raison de cette agitation extraordinaire qui se manifeste dans toutes les parties du corps social?

Il est dit dans le plus mémorable document qui soit émané de l'intelligence humaine: "l'expérience a "prouvé que les hommes sont plus portés à endurer, "aussi long-temps que les maux sont tolérables, qu'à "se faire justice à eux-mêmes en changeant des "règles auxquelles ils sont accoutumés." Notre histoire depuis quelques années confirme la vérité de cette observation. Nous sommes (comme peuple) actifs, entreprenants, éclairés; mais nullement portés à nous plaindre sans motifs de nos fonctionnaires publics (*publics servants*).

Si donc on voit le peuple partout en mouvement, c'est parce qu'il sent que les souffrances dont il est accablé deviennent intolérables. Il sent l'absolue nécessité d'un changement, comprenant bien que nul changement ne peut rendre sa situation pire et que tout fait présumer au contraire une amélioration. Telle est la conclusion à laquelle il est arrivé. Il sait qu'il doit des actions de grâces pour les bienfaits de la providence; mais il a l'intime conviction que l'administration gouverne mal et que la direction du vaisseau de l'Etat se trouve dans des mains inhabiles et corrompues.

Je crois fermement que la détresse du pays doit être exclusivement attribuée aux empiètements et aux usurpations du Pouvoir Exécutif. Je n'ai pas le temps de signaler aujourd'hui en détail ces abus de pouvoir dans l'ordre où ils se sont produits depuis douze ans; cela d'ailleurs a déjà été fait mainte et mainte fois et dans des occasions plus convenables; mais je crois devoir montrer le danger des prétentions, des principes et des actes du pouvoir, tels qu'ils se sont manifestés depuis quelques années, pour prouver avec quelle rapidité tend à se vérifier cette maxime remarquable de notre illustre compatriote que "le pouvoir exécutif fédéral a une tendance effrayante vers la monarchie."

Le dernier président des Etats-Unis a proclamé des principes qui, s'ils pouvaient être adoptés, nous conduiraient directement à la Monarchie. [...] que le pouvoir exécutif devait être considéré comme un être collectif, comme un seul individu, dans ses opinions, que tous les officiers du gouvernement doivent être sous la dépendance immédiate du Président dont ils doivent exécuter la volonté, et envers lequel seulement ils étaient responsables de tous leurs actes: lui seul étant devant être responsable pour eux tous.

Auparavant, on croyait que les fonctionnaires du gouvernement étaient obligés d'obéir à la Constitution et aux lois; qu'ils n'étaient qu'assujettis à la surveillance du Président et qu'ils étaient directement responsables envers leurs pays pour la violation des lois et envers leurs concitoyens pour les offenses privées.

Mais la proclamation de ce principe extraordinaire ne suffisait pas pour réaliser les projets du Président Jackson; il fallait encore que l'obéissance passive à sa volonté, de la part des fonctionnaires, reçut une certaine sanction dans l'opinion publique.

Ce but il a cherché à l'atteindre en forçant les conséquences d'un autre principe: c'est-à-dire en disposant des places à son caprice; mais d'une manière si extravagante qu'il y aurait eu là des motifs suffisans d'accusation, suivant l'opinion formelle de M. Madison et des autres membres du premier Congrès, sous l'empire de notre constitution actuelle.

Maintenant si tous les fonctionnaires tenant leurs emplois du Président, sont prévenus par des destitutions capricieuses qu'ils dépendent de sa volonté exclusivement, il est évident qu'ils prendront cette volonté, plutôt que les lois, pour règle de leur conduite officielle. La faiblesse de l'humaine nature, l'amour du pouvoir, la soif du gain et quelquefois la nécessité de donner du pain à la famille rendent ce résultat inévitable.

Mais pour donner toute l'extension nécessaire à cette nouvelle prérogative de destitution, il fallait que le président put l'exercer sans contrôle; car s'il était obligé d'exposer les raisons qui ont motivé ses destitutions, la crainte de la censure publique tempérerait jusqu'à un certain point ce que ce pouvoir a d'arbitraire et assurerait quelque protection aux fonctionnaires.

De là cette monstrueuse maxime proclamée par le pouvoir exécutif: que quoique, d'après la Constitution, la confirmation du Sénat soit nécessaire pour valider une nomination, le président peut cependant destituer les fonctionnaires, ainsi régulièrement nommés, non seulement sans communiquer au Sénat les raisons qui l'ont déterminé, mais même sans en faire part au peuple, dans l'intérêt duquel tous les emplois sont créés! Et telle est déjà l'arrogance du pouvoir exécutif dans toutes ses branches, qu'un des membres du cabinet, officier secondaire du gouvernement, a dédaigneusement refusé de déduire à la Chambre des Représentants les motifs qu'il pouvait avoir pour destituer des employés de son département.

Quant à la prétendue responsabilité assumée par le président Jackson pour tous ses fonctionnaires, c'est une pure déception. Car en adoptant les doctrines du pouvoir ces fonctionnaires échapperont à toute punition en alléguant qu'ils n'ont fait que suivre les ordres du chef de l'exécutif; et le chef de l'exécutif y échappera également en alléguant combien il serait injuste de le rendre sérieusement responsable des fautes de ses fonctionnaires.

Ce qui vient de se passer relativement au bill sur les milices prouve que ce n'est pas une vaine supposition. Le secrétaire de la guerre vient assumer toute la responsabilité du bill, assurant que le président n'avait jamais vu ce bill, qu'il avait pourtant fortement recommandé à la considération du Congrès dans son message d'ouverture; et le président se montre reconnaissant de cette faveur en maintenant en place le secrétaire de la guerre quoiqu'il ait présenté pour l'organisation de la milice un plan dont l'inconstitutionnalité n'est pas contestée.

Si le président n'est pas responsable pour les actes d'un ministre de son cabinet, avec lequel il est chaque jour en contact, comment voudrait-on qu'il le fut pour un receveur à Wisconsin ou à Iowa? Ainsi la concentration de toute la responsabilité dans le président équivaut à l'annihilation de toute responsabilité. Car quel est celui qui s'attend à voir qu'un président des Etats-Unis soit traduit devant le Sénat; et cela même étant, comment supposer qu'il ne trouvera pas un tiers des membres du Sénat disposé à le soutenir?

Mais pour dresser un plan de despotisme pratique, tout en laissant subsister les formes d'un gouvernement libre, il était nécessaire d'aller plus loin. Aux termes de la Constitution le président est chargé de veiller à l'exécution des lois. Cette injonction n'avait pour but que de lui imposer l'obligation d'exercer une surveillance générale, de voir à ce que les emplois fussent convenablement remplis, et les lois exécutées dans toute l'étendue de la république; mais antérieurement à l'administration du général Jackson, personne n'avait imaginé qu'un président des Etats-Unis dût lui-même s'assurer de l'exécution des devoirs les plus minutieux de tous les employés.

S'étayant de cette injonction, l'ex-président a prétendu que la Constitution et les lois des Etats-Unis devaient être exécutées *suivant l'interprétation qu'il leur donnait*; et pour appuyer cette étrange prétention on a fait usage d'un argument plus extraordinaire encore, à savoir: que le président, ayant juré de faire exécuter la Constitution et les lois, devait les faire exécuter en effet d'après *sa manière de les comprendre*. Ainsi la Constitution et les lois devraient être exécutées, non d'après leur signification propre, telle qu'elle a été comprise par nos ancêtres, telle qu'elle a été expliquée par nos législateurs et par les décisions de l'autorité judiciaire, telle enfin qu'elle a été fixée par la législation constante du Congrès; mais d'après la signification que le président des Etats-Unis croyait devoir leur donner.

Pour compléter cette usurpation du pouvoir exécutif il fallait plus encore. D'après la Constitution le commandement de l'armée et de la marine appartient au président. S'il pouvait parvenir à unir dans ses mains *la bourse et l'épée*, il pourrait satisfaire pleinement son insatiable soif de pouvoir. En 1833 le président s'empara du trésor des Etats-Unis, qui est demeuré jusqu'à présent sous son contrôle exclusif; et pour arriver à ce but il destitua un secrétaire de la trésorerie qui s'y opposait et un second secrétaire qui refusait de violer les lois du pays, même sur les ordres du président.

On prétend, il est vrai, que pas un dollar ne peut sortir du trésor sans une allocation préalable du Congrès, ni sans le concours du secrétaire, du trésorier et du contrôleur; mais que sont ces garanties prétendues, sinon de vaines formalités? Nous avons vu qu'en conséquence du pouvoir absolu de destitution, tous ces fonctionnaires ne sont plus que des simples automates n'ayant d'autre volonté que celle du président. Or, comment veut-on qu'ils résistent aux ordres du président de puiser dans le trésor, qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas une loi d'allocation, quand ils n'ignorent pas que la peine de destitution est constamment suspendue sur leur tête?

Qu'on ne parle pas de la vaine et dérisoire assurance qui doit résulter de l'honneur et de la probité du président; qu'on ne parle pas de la confiance que doivent inspirer ses vertus imaginaires. Le grand principe de notre gouvernement (et de tous les gouvernements libres) c'est qu'on ne doit pas seulement supposer l'infidélité et la trahison possibles mais certaines même de la part de premier fonctionnaire de l'Etat. De là les restrictions, les précautions et les garanties dont la sagesse de nos ancêtres et la triste expérience de l'histoire ont démontré la nécessité pour prévenir les usurpations de pouvoir du premier magistrat.

Amis et concitoyens, qu'il nous soit permis de nous arrêter un instant pour examiner l'effrayant échafaudage de despotisme élevé dans l'ombre par le Pouvoir Exécutif au sein de notre jeune république. Le pouvoir exécutif est un être collectif, ou si l'on aime mieux une unité collective; c'est un corps immense qui n'a qu'un cœur, qu'une tête, qu'une volonté. Le nombre de ces fonctionnaires, dépendant du gouvernement général, a été évalué, dans un rapport officiel basé sur des documents publics, présenté par M. Calhoun de la Caroline du Sud, à cent mille; c'est donc un corps de cent mille hommes qui partout et toujours est obligé d'obéir aveuglément aux ordres du président. Et cette obéissance passive, est acquise au président au moyen de la faculté illimitée de destitution qu'il possède. Pour rendre cette faculté de destitution plus terrible et plus efficace, elle est exercée mystérieusement, sans bruit comme sans responsabilité envers le peuple. La constitution et les lois des Etats Unis doivent être exécutées d'après l'interprétation que leur donne le président, quoique cette interpellation puisse différer de celle de tous les autres citoyens des E. Unis. Il résulte, comme une conséquence nécessaire des principes posés par le président relativement à l'exécution des lois, que si un acte passé par le congrès était *dans l'opinion du président*, contraire à la constitution; ou si une décision rendue par une cour de justice était *dans son opinion* contraire aux lois, l'acte du congrès ne pourrait être mis en vigueur, ni la décision de la cour ramenée à exécution, sans une prétendue violation de son serment officiel.

Il faut reconnaître qu'on n'en est pas encore venu là; mais le principe étant admis qui peut douter qu'on n'arrive incessamment au développement de ses dernière conséquences, si cet esprit d'usurpation n'est pas immédiatement arrêté?

La marche du pouvoir est toujours progressive. Quelque fois, lorsque l'occasion parait favorable, il avance hardiment et en plein jour; quelque fois aussi, il agit dans le silence en dissimulant ses progrès et ses desseins ultérieurs; tantôt il attaque de force ouverte les remparts qui défendent la liberté, tantôt il en mine sourdement les fondements.

Finallement, le commandement de l'armée et de la marine appartenant déjà au président, il a formé cette effrayante union de *la bourse et de l'épée* qui avait si longtemps été repoussée par tous les véritables défenseurs de la liberté civile. Et notre premier magistrat a pris l'engagement solennel et volontaire de marcher sur les traces et de continuer les mesures et les principes de son illustre prédécesseur.

Il résulte de tout ceci qu'il n'y a qu'un seul pouvoir dirigeant, qu'une seule volonté dans l'Etat. Tout est concentré dans le président. Il dirige sans contrôle toute la machine gouvernementale. Au moyen de ses agens répandus partout, agens absolument dévoués à ses volontés, il exerce suivant son plaisir ou son caprice tout le pouvoir de la république concentré dans sa personne. Une seule volonté dirige toute cette immense communauté.

Si ce n'est pas là le despotisme en action, je ne puis ni le concevoir ni le définir. Les noms ne sont rien. L'existence ou la non existence d'un gouvernement arbitraire ne dépend pas du titre donné au chef de l'Etat; mais bien de la nature et de l'étendue du pouvoir qu'il exerce. Autocrate, Sultan, Empereur, Dictateur, Roi, Doge, Président, ne sont que des noms qui n'indiquent point la proportion respective de pouvoir exercée par ceux qui les portent: cette proportion de pouvoir résulte de la constitution ou des usages établis, ou des mœurs des peuples des divers Etats qui sont sous leur domination. Si l'Autocrate de Russie s'appelait Président de toutes les Russies, son pouvoir actuel demeurant le même, son autorité n'en serait point affaiblie; et si le Président des Etats-Unis recevait le titre d'Autocrate des Etats-Unis, son autorité demeurerait la même à moins d'une altération dans la Constitution.

Quoique excellent moissonneur politique, le général Jackson n'a pas recueilli toute la récolte; il a encore laissé à glaner à son fidèle successeur qui parait disposé à tout prendre, lui, dans le champ du pouvoir. La tache d'imprimer à la cohorte officielle toute l'activité et toute la puissance d'action qui peut résulter de l'influence personnelle ou officielle de chacun de ses membres fut léguée par lui à M. Van Buren, comme un moyen de faire pencher en tout temps la balance électorale en sa faveur: l'œuvre était commencée, il fallait la compléter. Il ne suffisait pas que la cohorte officielle fut obligée d'obéir directement au Président; il ne suffisait pas que cette obéissance fut imposée par le pouvoir redoutable de la destitution arbitraire; on s'est bientôt aperçu que ce corps de fonctionnaires pouvait être utilement employé, dans des affaires autres que celles ressortant de leurs emplois, pour favoriser les projets et les intérêts du Président et de son parti. Et réellement ils peuvent rendre des plus de services, sous ce point de vue, qu'une armée permanente d'un nombre égal. Une armée permanente [...] en dehors du peuple, elle aurait une existence à part, elle exciterait de la jalousie ou de la défiance, et se trouvant toujours réunie en corps, ne pourrait exercer aucune influence sur les élections populaires. Mais la cohorte officielle est disséminée dans toute l'étendue de la république; dans les campagnes comme dans les cités elle se trouve mêlée avec le peuple, assiste aux *meetings*, aux conventions et prend part à toutes leurs délibérations; elle entre dans les comités, les préside et stimule le zèle des partisans du pouvoir. Agissant d'une manière uniforme dans toute l'Union, suivant les ordres reçus du chef suprême, son influence aidée du patronage du pouvoir exécutif et du département des postes est presque irrésistible.

Pour neutraliser cette tendance, et pour empêcher autant que possible l'intervention des fonctionnaires [...] dans les élections populaires, mon collègue, Crittenden, qui assiste à cette solennité, présenta [...] un bill à cet effet. Il avait en sa faveur le [...] l'opinion de M. Jefferson qui, étant Président [...] par une circulaire aux fonctionnaires du gouvernement général d'intervenir dans les élections [...] encore en sa faveur l'exemple de l'Angleterre [...] hommes en place et les fonctionnaires non seulement [...] pouvaient pas se mêler d'élections, mais encore [...] avaient pas voter. Pourtant ce bill laissait aux [...] jouissance de l'exercice de leur franchise électorale, [...] que l'exercice de leur influence [...] intervention dans les élections. Comment ce [...] reçu dans le Sénat? A-t-il été adopté par ceux [...] disent les disciples de Jefferson? Nullement. [...] été repoussé comme rappelant le *Sedition Bill*, [...] l'on a fait usage de l'o[...] *Bill*, qui était destiné [...] contre le peuple, pour à protéger les fonctionnaires [...] rejeter une mesure [...] à protéger au contraire le peuple contre les fonctionnaires! Ainsi, non seulement on a laissé aux fonctionnaires toute leur liberté d'action, mais on les [...] engagés officiellement à employer toute leur [...] en faveur de l'administration dans les élections.

Jusqu'à présent l'armée et la marine [...] n'avaient pas été affectées par cette faculté arbitraire [de] destitution, et n'avaient point été appelées au service [...] du pouvoir exécutif. Mais pour un observateur [...] il était facile de voir que le moment n'était [...] où l'on exigerait des citoyens composant [ce] corps des services personnels pour le Président. [...] en effet on vient de porter une première atteinte à leur indépendance et de faire un premier pas pour les rendre les agents passifs du pouvoir. Deux officiers de l'armée des Etats-Unis ont été traduits devant une cour martiale à Baltimore, accusés d'avoir nui au parti de l'administration en achetant des provisions pour l'armée d'un membre du parti whig!

Et remarquez bien qu'on n'a point allégué que ce marché fut onéreux aux Etats-Unis; au contraire, il a été prouvé, je crois, que ces provisions étaient facturées à des prix plus bas que ceux auxquels pouvaient vendre les partisans de l'administration. L'accusation portait seulement sur ce que l'achat, ayant été fait chez des ennemis politiques de l'administration au lieu de l'avoir été chez des amis de cette même administration, il en résultait un tort pour le parti du pouvoir, et que ce tort exigeait que ces officiers fussent traduits devant une cour martiale! Et l'instruction de l'affaire a été commencée à la requête d'une convention démocratique et poursuivie par cette même convention! On a présenté au monde policé le scandaleux spectacle d'un premier magistrat exécutant les ordres d'un pouvoir sans existence légale, formé arbitrairement dans l'Etat, et, sur une accusation absurde, traînant devant un tribunal militaire de braves citoyens chargés de la défense du pays et de porter ses aigles en présence de l'ennemi!

Mais l'armée et la Marine ne sont pas assez importantes; elles sont d'ailleurs animées de sentiments trop patriotiques pour entrer aveuglément dans les vues de l'Administration. De là vient la proposition récente du Secrétaire de la guerre, fortement recommandée par le Président, sous prétexte d'une nouvelle organisation de la milice, créant une armée permanente de 200,000 hommes. Je n'ai pas l'intention quant à présent d'examiner cet effrayant projet du pouvoir exécutif qui a soulevé partout un cri d'indignation.

Quelques lignes suffiront pour en donner une idée. Il propose de créer une force en effaçant la ligne de Mason et Dixon et celle qui marque la limite des divers Etats pour créer une masse de milice homogène; ensuite il coupe l'Union en dix circonscriptions ou divisions militaires, fait ou tend à faire oublier aux citoyens les liens de confraternité qui unissent les citoyens d'un même Etat, soustrait la milice au commandement et aux sympathies de ses officiers constitutionnels nommés par les Etats, et la place sous le commandement du Président; il autorise le Président à la faire discipliner en violation évidente de la Constitution et l'assujétit à être conduite à de grandes distances suivant le bon plaisir du pouvoir exécutif et dans des circonstances que n'autorise pas la Constitution.

Tout inexcusable que soit ce projet, concitoyens, vous vous abuseriez en supposant qu'il a été ou qu'il sera abandonné. C'est un principe de ceux qui sont maintenant au pouvoir: "qu'une élection ou une réélection du Président prouve que le peuple sanctionne toutes les mesures qu'il a proposées et toutes les opinions qu'il peut avoir exprimées sur les affaires publiques antérieurement à cette élection. En plusieurs circonstances nous avons vu faire l'application de ce principe. Que M. Van Buren soit réélu en novembre prochain et l'on prétendra que le peuple a, par cela même, approuvé le projet du Secrétaire de la guerre. Tout le monde pense qu'il est important de discipliner la milice; et l'on insistera, dans la supposition par nous faite, sur ce que le peuple a manifesté par son vote son approbation du plan particulier dont il s'agit. Ce résultat est d'autant plus à craindre que le comité du Sénat, chargé d'examiner le bill, au lieu de le repousser comme inconstitutionnel et dangereux pour la liberté, a présenté un rapport favorable soigneusement travaillé et que la majorité de ce corps dévouée à l'administration a voté l'impression de cette justification à vingt mille copies pour la répandre parmi le peuple.

(*La fin à demain.*)

EXTERIEUR.
EUROPE.
Le *Britannia* a quitté Liverpool le 4 courant, dans l'après-midi, a touché le 12 à Halifax, et est arrivé à Boston après quatorze jours de traversée. Il avait à bord quatre vingt cinq passagers au nombre desquels on comptait M. Cunard, l'entreprenant propriétaire de cette nouvelle ligne. Les dates que nous apporte le *Britannia* ont trois jours de plus que celles reçues par le *British Queen*. Les nouvelles relatives à l'Europe n'ont pas un intérêt très vif, les plus importantes nous viennent de l'Orient.

ANGLETERRE.—L'attentat commis sur la Reine est l'évènement dont s'occupent le plus les journaux anglais; il est le texte de leurs discussions quotidiennes. Il s'agit de savoir en ce moment si les pistolets dont s'est servi l'assassin étaient ou non chargés à balles: jusqu'à présent on n'en a retrouvé aucune. Il parait que Edward Oxford est un homme de couleur; son bisaïeul était nègre et servait dans la marine royale; son grand père était mulâtre et par suite son père quarteron. Le jugement de ce jeune fou est toujours fixé au 9 juillet.

—La princesse Augusta, tante de la Reine est dangereusement malade, et l'on désespère presque de sa vie. Son Altesse est fort âgée.

—Les débats du parlement sont sans importance. Le bill sur le gouvernement du Canada et celui des réserves du clergé sont toujours au même point. Le Comte de Hardwicke a dû le 7 courant, présenter à la Chambre des Lords un amendement qui remettrait à six mois la décision sur le premier de ces bills. Lord Brougham a présenté à la même Chambre une pétition de 16,000 habitans d'Edimbourg qui réclament la séparation de l'Etat de l'Eglise.

FRANCE.—ALGER.—L'attention publique en France se préoccupe vivement des évènemens de l'Algérie, et les nouvelles qui viennent de ce point, entretiennent une grande excitation parmi tous ceux qui ont à cœur la gloire des armes françaises. Malgré les bulletins brillants du maréchal Vallée, il résulte clairement des correspondances publiées par les différens journaux que ce commandant en chef est tout-à-fait dépourvu des talents nécessaires pour conduire une guerre comme celle qui se poursuit sur la côte d'Afrique. L'intrépidité qui n'abandonne jamais le soldat français, assure le succès de tous les combats livrés aux Arabes; mais ces combats si nombreux et si acharnés, ces combats, qui coûtent tant de sang, restent sans résultats, grâce à l'impéritie du Maréchal.

Aussi des cris de réprobation s'élèvent-ils depuis long tems contre le gouverneur de l'Algérie, et il paraît que le gouvernement vient enfin de faire droit à ces énergiques réclamations. Les journaux français annoncent positivement le rappel de M. Vallée; il sera remplacé par le maréchal Molitor. Ce changement serait-il heureux?

Paquebots à vapeur entre le Havre et New York.—On s'occupe toujours fort activement au Havre de l'organisation d'une compagnie pour l'établissement d'une ligne de navires à vapeur entre cette ville et N. York. Quelques négocians du Havre ont proposé à des capitalistes anglais de prendre un intérêt dans cette entreprise et cette proposition a été favorablement accueillie.

ESPAGNE.—Les bonnes nouvelles de ce pays se confirment. Balmaseda a été en effet vaincu et forcé de se retirer en France avec 300 hommes, 2000 autres rebelles ont également dû passer la frontière. Cabrera est désormais le seul chef qui se maintienne dans le Nord de l'Espagne; la plus grande incertitude règne sur les mouvemens de ce général; on assure cependant qu'il était le 20 juin à Tremp sur les frontières de la Catalogne et du Haut-Arragon. S'il avait conçu l'espoir d'entrer dans les provinces basques, il l'abandonnera en apprenant le misérable sort de la bande de Balmaseda qui, cinq jours après avoir traversé l'Ebre, a été totalement battue, dispersée et forcée en grande partie de chercher un asyle sur les terres de France. Si les opérations d'Espartero sont bien combinées, sous quinze jours Cabrera lui même en sera réduit à avoir [...] même moyen. Tandis que les choses se présentent ainsi dans les provinces basques, la Catalogne et l'Arragon, leur aspect n'est pas moins satisfaisant dans les autres provinces: d'après les rapports du général Aspiroz, la Nouvelle Castille est purgée des bandes Carlistes, et les nouvelles les plus favorables arrivent aussi de Valence. Ségarra, qui avait succédé au [...] d'Espagne Jaime le commandement des troupes Carlistes, après avoir fait sa soumission à la reine, vient d'adresser un appel à tous ses anciens compagnons en les engageant à déposer les armes et à compléter ainsi la pacification de l'Espagne. Le fameux chef Garrido, à la suite de cette proclamation, a reconnu l'autorité de la reine. La guerre civile touche à sa fin; la population des habitans [est] épuisée, et chaque jour le besoin de la paix se fait sentir davantage.

Pendant que son parti est vaincu en Espagne, Don Carlos est toujours à Bourges, et d'après quelques bruits qui courent, il y serait dans une assez [...] pécuniaire. Il vient d'adresser à la *Gazette d'Augsbourg* un appel à l'Europe contre une "atroce calomnie" dont il prétend que le gouvernement français est l'auteur et le propagateur. Cette calomnie accuse Don Carlos d'avoir voulu faire empoisonner la jeune reine et sa mère. Le prétendant proteste en même tems contre le traitement qu'il reçoit en France.

RUSSIE—Une lettre de Jellalabad du 28 avril confirme pleinement les nouvelles reçues de Tébris. L'armée russe est entrée en triomphe à Khiva. Le Khan de Khivie, jugeant la résistance impossible, s'est soumis de bonne grâce; il a mis en liberté tous les Russes prisonniers dans ses états et conclu avec l'Empereur Nicolas un traité d'alliance offensive et défensive, par lequel il s'engage à l'aider de toutes ses forces à étendre la puissance Russe en Orient. La même lettre assure que l'armée russe, en quittant Khiva, doit marcher sur Boukhara. Cette nouvelle est trop importante pour n'avoir pas besoin de confirmation. Si l'armée russe marche en effet sur Boukhara, elle se rapproche de l'armée anglaise: le tems serait-il donc venu déjà où la rivalité qui existe entre l'Empire des Tzars et l'Empire Britannique doit se vider dans les plaines de l'Asie?

ORIENT—On en est toujours réduit à des conjectures sur la situation de la question d'Orient; chacun la pose et l'explique à sa manière. Les puissances européennes parlent peu et semblent agir encore moins, le sultan et le pacha s'envoient de temps à autres quelques menaces; mais l'intervention de la diplomatie en suspend l'effet. Voici un nouveau thème pour ceux qui ne négligent pas les bruits que la presse met en circulation à défaut de mieux. "Depuis [...] une lettre de Constantinople publiée dans la gazette de Leipsig, il existait une secrète intelligence entre le Pacha et l'ambassadeur français; de concert avec l'envoyé [...] ils l'ont emporté entièrement sur les dispositions [...] de la Russie. Le résultat de cette intrigue diplomatique sera l'arrangement, sans intervention étrangère, de la querelle du sultan et de Mehemet Ali."

CHINE—On a reçu à Londres des dates de Canton du 27 mars, de Singapour du 15 avril et de Bombay du 23 mai. Toutes les nouvelles sont à la guerre; les Anglais ne perdent pas de tems. Une partie de l'escadre destinée pour la Chine a quitté Calcutta vers le commencement d'avril. Le rendez-vous de toute l'escadre est à Singapour le 20 juin. De leur côté les chinois font les préparatifs les plus actifs. Lin qui a été nommé gouverneur de Canton, a déjà levé 3000 hommes qu'il fait exercer chaque jour près de Canton; on construit en même tems, un grand nombre de brulots destinés à incendier la flotte anglaise. Les chinois on le sait, sont fort habiles en fait de pyrotechnie. La tentative inutile qu'ils ont faite le 28 février à Macao, ne les a pas découragés. Ils comptent toujours beaucoup sur ce moyen de destruction.

—Les journaux anglais rapportent que tout le commerce étranger a dû être suspendu dans les premiers jours de mars; mais cette assertion ne parait pas bien authentique. Le commerce de contrebande sur l'opium se continue très activement par des vaisseaux anglais bien armés.

L'impératrice est morte dernièrement, et à l'occasion de ce triste évènement tout le peuple portera le deuil pendant un mois, les mandarins pendant cent jours. Cette princesse était, dit-on, une femme d'une grande beauté et elle avait sur son mari Taoukwang, une influence réelle qui s'est fait quelques fois sentir dans les affaires publiques.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur un avis signé William Furst offrant en vente une superbe habitation parfaitement bien située dans le voisinage de Baton Rouge et sur laquelle on trouvera tout ce qui est nécessaire au comfortable.

DERNIERES DATES

New-York	juil. 25	Liverpool	juil. 4
[...]	juil. 16	Londres	juil. 3
Philadelphie	juil. 21	Havre	juin 30
Washington	juil. 21	Paris	juin 29
Baltimore	juil. 21	Bordeaux	juin 27
Charleston	juil. 20	Madrid	juin 23
Vera-Cruz	juin 26	Cadix	juin 16
Tampico	juin 19	Havane	juil. 14
Mexico	mai 27	Houston	juil. 21

COMMERCIAL.
MARCHÉ MONÉTAIRE.
Nouvelle-Orléans, 30 juillet 1840.

Espèces	[...]	pour cent prime
Billets de Banque des E. U.	2½ à 3	do.
Notes de la Trésorerie	[...] à 7	do.
Souverains	$4 90 à 4 92	
Doublons Espagnols	17 à 17 25	
do Mexicains	16 37½ à 16 62½	
Or Américain	7 à 8	pour cent prime.

[Correspondance du Journal du Commerce.]

LIVERPOOL, 3 Juillet 1840.

Les demandes pour le coton continuent à être actives depuis le 1er du courant et les ventes ont été évaluées à environ 7,000 balles (sur lesquelles 3,000 pour la spéculation) aux prix les plus élevés du soir précédent, lesquels ont encore tant soit peu augmenté, mais hier et aujourd'hui les demandes de spéculation se sont ralenties et malgré les ventes de 5000 balles hier et 4000 ce jour d'hui, le marché est devenu calme et il y a eu augmentation sur les quantités offertes en vente—il n'a pas été possible de vendre cet après midi à moins d'une réduction de prix de ⅛ de d. par livre. Nous avons reçu hier matin des nouvelles de New-York antérieures au 13, nous confirmant les avis d'inondations, et un arrivage considérable dans notre port, et ce qui n'est pas la cause de ce changement défavorable à notre marché. Les ventes de la semaine et celles de ce soir, s'élèvent à environ 44,500 balles sur lesquelles 10,920 d'Upland de 4½ à 6½ d.

Le temps est encore défavorable et la farine a augmenté de 26 à 29 d. et 27 à 28 par baril. Environ 5,000 barils ont été vendus aujourd'hui.

LIVERPOOL, 3 juillet 1840.

A notre marché de ce matin il n'y a eu qu'une légère augmentation d'acheteurs pour les belles qualités de froments et de farine en baril pour la consommation et il y eut une augmentation de 2 à 3 d. par 70 liv. sur le froment étranger et d'un 1s. par baril, tandis que les descriptions inférieures n'éprouvent qu'une augmentation de 1 à 2 d. par 70 liv. Les farines anglaises et irlandaises sont plus en demande et à des prix plus élevés. Les transactions sur la farine en baril n'ont lieu que sur une échelle limitée et celles à l'entrepôt. Quant à ce qui est des autres articles il n'y eut aucun changement méritant d'être signalé dans nos prix courants.

LIVERPOOL—Vendredi soir 3 juillet.
Marché de Coton.

Il y eut encore de belles affaires dans les descriptions américaines. Les spéculateurs ont été les principaux opérateurs, le commerce n'ayant enlevé que sa consommation régulière. Les arrivages de la semaine s'élèvent à 56,543 balles, les ventes dans la même période renferment 16,590 balles américaines prises en spéculation et 1,290 américaines et 150 Surat pour l'exportation, s'élevant à environ 44,490 balles, 300 de Sea Island, Georgie de 13½ à 13, 10630 d'Upland, de 4½ à 7, 10860 d'Alabama et de la Mobile, de 4½ à 7 d. et 10,490 de la Nouvelle-Orléans de 4½ à 9 d.

[Marché de Coton.]
MANCHESTER, 3 Juillet.

Il s'est très peu fait d'affaires pendant toute la semaine dernière. Les acheteurs de la campagne ne prennent que de faibles quantités, les avis défavorables que l'on reçoit continuellement les ayant rendus encore plus circonspects qu'ils ne l'étaient précédemment. Les nouvelles que nous avons de Chine ayant été plus favorables qu'on ne l'espérait les articles pour cette contrée ont repris plus de fermeté. La faillite de la banque du Commerce a beaucoup moins produit d'impression qu'on ne s'y attendait.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
EXPÉDIÉS.
Navire ang. Sir Colon Campbell, Liverpool, R G Ramsden & co
Barque Mary, Myrick, Baltimore, Bedford & Beck
Brick Alcenus, Merryman, New York, do
Goel. Eliza Ann, Clark, Matamoras, J Crosby
Baffon, Lawless, Havane, J B Bailey

ARRIVES.
Bat. de remorque Phœnix, Clark, de la Passe N. E.
Navire Logan, Woodbury, de Boston.
" Charlotte, Gorman, de Liverpool.
Steamer Vienna, Snydam, de Portsmouth.
" Angora, Lavaud, du Bayou Sarah.
" Nautilus, Baldwin, de Louisville.

MEMORANDA.
Au Havre pour ce port, navire Mozart, devant partir le 30 juin.
A Bordeaux pour ce port, nav. Anne Louise, partant le 1er août; nav. Cardinal de Cheverus, 30 juin.
Arrivés d'ici au Havre, 10 juin, le Lafayette; 13, l'Oneco; 18, l'Arcathus et le Jas. E. Sepherd; 30 mai, le Lagrange; Thompson; 1er. juillet, le Switzerland.
Parti du Havre pour ce port, 10 juin, le Scotland.
Arrivés d'ici à Liverpool, 2 juillet, le Wave, Bradford; le Persian, Robins; le Persia, Johnson; l'Ontario, Jameson; le Glasgow, Little.
Expédié de Liverpool pour ce port, 2 juillet, le Clinton, Stone.
En charge à Liverpool pour ce port, 4 juillet, l'Elizabeth, Snow; l'Huntress, Keating.
Arrivé d'ici à Anvers, 28 juin, le Zotoff.
La barque américaine Jane, de la Nouvelle Orléans, s'est échouée sur la barre de Caernarvon, le 25 juin, son chargement, composé de coton, se transportait à Liverpool sur de petits batimens.
Arrivés d'ici à Liverpool, 7 juin, le Narragansett, 12, Neva, le St. Lawrence et le Pallock; 14, l'Eurobus, la Constitution, le Henry Bliss, le Mattakeesett et le Shakespeare; 17, le Byron, l'Orwell; 1er. juillet, le Persian, et le John Cumming.
Parti de Liverpool pour ce port, 11 juin, le Viola; 17, le Charlotte.
Arrivé d'ici à Londres, 18 juin, le Margaret.
Arrivé d'ici à Stockholm, 29 mai, le Lendstrom.

Les passagers de la goëlette CUMANCHE, capitaine Hoffman, pour Matamoros, sont priés d'être à bord lundi prochain, le 1er août, à 4 heures P. M., à l'extrémité de la rue Jefferson. 30 juil

TIRAGE OFFICIEL DE LA
GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE,
Classe No. 62.
12 17 1 23 35 16 41 30 57 62 77 64
AUJOURD'HUI à 4½ heures à l'Exchange Hôtel.

Gros Lot	$10,000
1 Lot de	3,300
1 Lot de	2,000
1 Lot de	1,393
1 Lots de	1,000
10 Lots de	225
10 Lots de	150
10 Lots de	130
10 Lots de	100
10 Lots de	[...]
106 Lots de	65

Billets, $3 60 coupons en proportion.
Billets à vendre au bureau des Directeurs. D. S. GREGORY & Co. 36, rue du Canal. 31 juil

MM. PRIESTLEY & BEIN ont transporté leur comptoir du No. 23, Vieille Levée au No. 19, Nouvelle Levée. 31 jt.

PORC, BŒUF &c.—100 barils porc mess, prime, &c. 100 barils et demi-barils bœuf-mess, prime, et de marque Nos. 1, 2, 3, à vendre en gros et en détail par S. LATAPIE. 30 jt

PERDU—Un billet souscrit par James Devereux, de la somme de huit cents cinq piastres 65 cents, daté du 5 juin 1839, et payable sur demande. Le paiement de ce billet ayant été arrêté, le public est prévenu de ne pas le négocier. JAMES WELSCH. 28 juil—6

POIVRE—400 sacs poivre noir, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 62, rue Gravier. 31 jt

SAIN-DOUX—200 barillets, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 62, rue Gravier. 31 jt

MORUE de l'Alabama, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 62, rue Gravier. 31 jt

SAINDOUX—300 barillets, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co, 36, rue Poydras. 31 jt

PORK—400 barils pork mess, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 36, rue Poydras. 31 jt

POMMES Sèches, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 36, rue Poydras.

TRAITES sur Paris à vendre par O. & C. URQUHART, No. 5, Royale. 31 jt—4

50 Barillets Sain-doux en feuille, 20 do Beurre de l'Ouest, à vendre par CONVERSE & Co, 66, Nile-Levée. 31 jt

2000 Saumons de plomb, à vendre par CONVERSE & Co, 66, Nouvelle Levée. 31 juil

WHISKEY—144 barils whiskey rectifié reçus par le steamer Vienna, à vendre par MAHARD & BROTHER, 36, Nouvelle Levée. 31 juil

JAMBONS—[...] boucauts jambons avec et sans enveloppe, à vendre par MAHARD & BROTH. 36, Nile-Levée. 31 jt

LARD—60 boucauts, jambons, plats-côtés et épaules de Cincinnati, à vendre par MAHARD & BROTH. 36, Nile-Levée. 31 jt

BEURRE—100 barillets beurre frais de l'Ouest, dernièrement reçus, à vendre par MAHARD & BROTH. 36, Nile-Levée. 31 jt

PLOMB en Saumons—10 barillets plomb en saumons, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 62, rue Gravier. 31 jt

WHISKEY—100 barils de marques supérieures, reçus par le steamboat Vienna, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 36, rue Poydras. 31 jt

LARD—40 barils plats-côtes 1re. qualité, de Cincinnati, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 36, rue Poydras.

JAMBONS Enveloppés—30 tarils de qualité supérieure, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 36, rue Poydras.

SULPHATE de Quinine—300 onces sulfate de quinine français pure, dernièrement reçue, à vendre par JARVIS & ANDREWS, enc. Commune et Tchoupitoulas. 31 jt

POUDRE de Sedlitz, préparée pour le pays, à vendre par JARVIS & ANDREWS, enc. Commune et Tchoupitoulas. 31 jt

BOUTEILLES A VIN—200 paniers bouteilles à Madère, à vendre par JARVIS & ANDREWS, enc. Commune et Tchoupitoulas. 31 jt

CLOUS—200 barriques clous de Boston, à vendre par DAVIS & HOBART, 13, rue de la Douane.

VELOURS de soie, noir et de couleurs [...] 1er étage. 31 juil

MERINOS [...] couleurs assorties, à vendre par CLASON & VLES, 44, Chartres, au 1er étage.

FLANELLES blanches et de couleurs d'Angleterre, à vendre par CLASON & VLES, 44, Chartres, au 1er étage. 31 juil

SOIERIES—Gros de Naples noir et assorti, serge noire, soie d'Italie, noire, à vendre par CLASON & VLES, 44, Chartres, au 1er étage. 31 juil

MOUCHOIRS de soie, noirs et de fantaisie, madras, verone, de Turquie, rouges, et de coton et toile blancs et de fantaisie, à vendre par CLASON & VLES, 44, Chartres, au 1er étage. 31 juil

MARCHANDISES du pays—100 balles toile à drap de la marque Lawrence & Co., et Indiana brodé à vendre en magasin par DAVIS & HOBART, 13, rue de la Douane. 31 jt

SAVON, Huile, Chandelles—1000 caisses No 1 extra 2, savon marque de Boston, 10 tierçons huile raffinée et 50 caisses blanc de baleine, à vendre par DAVIS & HOBART, 13, rue de la Douane. 31 jt

SALAISONS—Marinades, sauce aux tomates, moutarde, olives, sirop de limon, vinaigre de Paoli, capres, poivre de Cayenne; cramberries en 1/4 et 1/8 de barils à vendre par DAVIS & HOBART, 13, rue de la Douane. 31 jt

TOILE et Cordes d'emballage—100 rouleaux de cordes d'emballage et 1 balle toile d'emballage de Dundee, en magasin et à vendre par J. B. FIELD, 72, rue Bienville. 31 jt

LIQUEURS du pays—100 barils eau de vie 1re. preuve, do do. 100 barils genièvre, 50 barils rum, 30 do alcool, 25 do esprit de vin, en débarquement et en magasin, à vendre par J. B. FIELD, 72, Bienville. 31 jt

FLANELLES—15 balles flanelles de couleurs à carreaux, 10 " " unies, 10 caisses kerseys, 5 balles do, 5 " coutil à matelas, à vendre par J. D. FIELD, 72, Bienville. 31 jt

A VENDRE—Une habitation située à un mille de Baton Rouge, ayant deux arpents de face sur sept arpents de profondeur. Il y a 4 arpents de terre cultivée et entourée, au milieu desquels se trouve une belle maison neuve, ayant 77 pieds de face sur 16 pieds de profondeur, composée de 8 chambres, d'une cuisine, d'un cabinet à bains, de deux caves et de deux greniers, entourée d'une galerie de 9 pieds de large. Le jardin contient 33 banniers, 1 puit d'excellente eau et une écurie. La vente se fera avec tous les meubles, la batterie de cuisine, 3 chevaux, 2 vaches, des veaux, des poulets, des pigeons, &c. &c.
Pour les conditions de la vente et d'autres renseignements on est prié de s'adresser à WILLIAM FURST, Passage de la Bourse, entre Bienville et Conti. 31 jt—3

A LOUER—Cette maison fort commode et parfaitement bien située, au No. 223 de la rue Camp, près l'encoignure de la rue Julia, cette maison offre tous les avantages convenables pour une famille. S'adresser à GEO. GREEN & BRO. 26, rue du Camp. 21 jt—10

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de De Ranse—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Stephen Le Gardeur, exécuteur testamentaire de Marianne Catherine veuve De Ranse, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test. 31 juil

COUR DES PREUVES—Pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Succession de Js. Brand—Succession de Marianne Catherine veuve de Ranse—Succession de Jeanne Françoise Mérillon veuve Corbier—Sur motion de Arnold Bodin avocat de l'exécuteur et curateur des dites successions, il est ordonné que les créanciers et toutes autres personnes intéressées aient à déduire dans les dix jours de cette notice, les raisons pour lesquelles les comptes présentés dans les dites successions ne seraient pas homologués et les fonds payés en conséquence. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments. [L. S.] 31 juillet—3

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de James Brand—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Stephen LeGardeur, curateur de la succession de James Brand ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens. 31 jt

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Corbier—Avis par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Stephen Le Gardeur, exécuteur testamentaire de Jeanne Françoise Marillon, veuve Corbier, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens. 31 jt

Succession de John Messenger.
ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Samedi, le 8 août prochain, à midi, en vertu d'un décret de la Cour des Preuves de la Paroisse de Jefferson, en date du 1er Juillet 1840, Je soussigné Juge de la dite Cour, offrirai en vente publique au lieu de la dernière résidence du défunt, dans la ville de McDonough, en cette Paroisse:
60 cordes de BOIS,
2 CHEVAUX,
1 PIANO,
les MEUBLES MEUBLANS et autres effets MOBILIERS dépendant de la dite succession.
Conditions—Comptant.
28 Juillet, 1840. F. DUGUÉ, Juge. 31 juil—4

Succession de James Bardon, décédé.
ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Samedi, le vingt neuf Août, 1840, à midi, en vertu d'un décret de la Cour des Preuves, de la Paroisse de Jefferson, Je soussigné, juge de la dite Cour des Preuves, vendrai à l'encan à la Bourse de Cité, rue St. Louis, à la Nouvelle-Orléans, l'esclave suivant appartenant en partie à la dite succession et pour l'autre moitié à Alexandre Rantoul, savoir:
DAVID, nègre de 29 ans, bon travailleur moulinier.
Conditions de la vente:
1/3 comptant, la balance à six, douze, et dix-huit mois de crédit, en billets par coupons endossés à la satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets devant porter intérêt à raison de dix pour cent l'an à partir de l'échéance jusqu'au parfait paiement sans que cette clause puisse être considérée comme autorisant les acquéreurs à en proroger le paiement. L'esclave sera aux risques des acquéreurs du moment de l'adjudication mais ne sera livré que lorsque les conditions de la vente auront été remplies. Acte de vente aux frais des acquéreurs.
28 Juillet, 1840. [Signé] F. DUGUÉ, Juge. 31 juil—4

AUX ENTREPRENEURS.
DES propositions seront reçues jusques à samedi soir prochain pour la reconstruction de la maison appartenant à Mr. Raynal Auguste, située sur le côté Ouest de la rue St. Paul, entre les rues Gravier et de la Commune, laquelle maison a été en partie détruite par le feu dans la nuit d'avant hier. S'adresser à la Compagnie d'assurance et contre les Incendies de l'Ouest. 30 juil.

LES Consignataires d'une malle marquée C. F. M., de deux caisses marquées Berry & Jennerhill, de deux barillets marqués William & Small, des marchandises marquées E. M. Lucas. Le tout reçu par le navire Yazoo, de New-York, sont priés de s'adresser aux soussignés pour recevoir ces marchandises. G. BEDFORD & BECK, 23, rue de la Douane. 30 juil.

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 27 juillet 1840.
LE bureau des directeurs de cette banque a déclaré aujourd'hui un dividende de *quatre pour cent*, payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux dans cette ville, le lundi 3 août prochain ou après cette date. W. J. LEVERICH, Caissier. 30 juil—12

A VENDRE—Un magnifique mulâtre créole, excellent forgeron de première classe. On achèterait au comptant plusieurs jeunes domestiques des deux sexes. S'adresser à A. AUBRY & GABAROCHE, Passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti. 30 juil—3

DEMANDE D'EMPLOI—Un homme marié et d'âge mûr habitué au climat, parlant français et un peu l'anglais. Son éducation en France le rend capable à plusieurs choses; habitué à conduire des nègres il peut se donner à plusieurs travaux et demande à être employé. Réponse au bureau de l'Abeille. 30 jt—3

AVIS—Un jeune homme parlant anglais et français et anglais seulement et connaissant bien le commerce des marchandises sèches, peut trouver un emploi permanent en s'adressant par lettre à la boîte No. 441 à la poste; il est inutile de faire application si on ne peut pas fournir les meilleures recommandations de la ville. 30 jt—3

ANDREWS & BROTHERS,
NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
A LA NOUVELLE-ORLEANS, Rue du Camp No. 56. 30 jt

A LOUER—Une belle et spacieuse maison de résidence à deux étages, située dans la rue de la Douane; près de la rue Dauphine. On peut en donner possession immédiatement, s'adresser à BOULIGNY & GANUCHEAU, 15, Vieille Levée. 30 juil 6

A LOUER—La grande Maison à étage en briques, située à l'encoignure des rues Ste. Anne et Bourgogne. Possession en sera donnée le 15 août: S'adresser à V. & O. VIGNAUD, 49, rue de Chartres. 30 jt

SUCRE—30 barils Sucre inférieur, à vendre par P. A. GIRAUD, 6, Nile-Levée. 30 jt

MELASSES—54 boucauts reçus par le steam-boat John Armstrong, à vendre par P. A. GIRAUD, 6, Nile-Levée. 30 jt

COUTELLERIE de Rogers de toute espèce—Rasoirs, couteaux, canifs pour les comptoirs &c. importée et garantie, à vendre par NORMAN, STEEL & Co. 14, rue du Camp. 30 jt

NORMAN, STEEL & Co. rue du Camp No. 14, ont constamment à vendre un assortiment complet de livres et d'articles de bureau de toute sorte. 30 jt

MORUES choisies—25 barils convenables pour les habitations à vendre par JOHN A. MERRITT, 58, rue du Camp. 30 jt

CHANDELLES de Suif—100 caisses à vendre par JOHN A. MERRITT, 58, Camp. 30 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—L'Etat de la Louisiane—A tous ceux qui ces présentes concerneront salut:

Attendu que Evariste Blanc ayant acheté à une vente faite par John Davy Bein, de cette ville, agissant en sa capacité de syndic des créanciers de Richard Bein, Archibald B Bein et de R. & A. B. Bein, ainsi que de ceux de L. T. Laindry, aussi de cette ville, les propriétés ci-après décrites, s'est adressé au greffe de cette Cour pour un avis conformément à l'acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires", approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il soit connu et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Les propriétés susdites furent vendues [...] susdit, par le ministère de Hewlett [...] encanteurs de cette ville, le 20ème jour [...] 1840, en vertu d'un ordre de cette Cour [...] Archibald B. [...] créanciers et les créanciers de R. & A. B. Bein & L. T. Landry & Co. No. 19,054, du docket de cette Cour, à laquelle vente le dit Evariste Blanc s'est rendu acquéreur [...] et les esclaves ci-après décrits; et [...] au fond capital de la Banque de l'Union [de la] Louisiane, pour le prix et la somme de [...] mille piastres comptant; comme il appert [plus] amplement de l'acte de vente passé pardevant [...] Christy, notaire public en cette ville, le [...] 1840. *Description des* [...] *d'après le transfer judiciaire*, savoir:

1°. [...] indivis d'un certain morceau de terre [...] situé dans la paroisse de Plaquemines, Etat de la Louisiane, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, à environ vingt-sept milles au dessous de cette ville, mesurant trente trois arpents de face au dit fleuve Mississipi, sur quarante arpents de profondeur, borné dans la partie supérieure par les terres achetées par John D. & Richard Bein de madame Guesnard, et dans celle inférieure par l'habitation à sucre de Messrs. Lizardi frères; ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tels que maison de maître, cuisine, magasin, sucrerie, machine à vapeur, moulin, purgerie, cabanes à nègres, moulin à maïs, écuries, &c. &c. et tous les droits, privilèges, coutumes, servitudes, chemins et dépendances y appartenant d'une manière quelconque; et aussi tous les instruments aratoires, chevaux, mules, bestiaux, &c. qui se trouvent sur la dite habitation sans aucune exception ni reserve.

2°. Le tiers indivis de l'arrière concession appartenant et adjoignant l'habitation ci-dessus décrite contenant douze cent soixante-quatorze arpents et 61/000 de superficie.

3°. Le tiers indivis des esclaves ci-après nommés, savoir:
Bob, nègre, âgé d'environ cinquante ans.
Frank King, âgé d'environ vingt-trois ans.
Minor, jeune nègre, âgé d'environ six ans.
Wilson, jeune nègre, âgé d'environ deux ans.
Little Bob, jeune nègre, âgé d'environ douze ans.
Betsey Miller, négresse, âgée d'environ quarante cinq ans.
Betsey Erwin, négresse, âgée d'environ vingt ans.
Cynthia, négresse, âgée d'environ seize ans.
Rachel King, négresse, âgée d'environ trente huit ans.
Buford, jeune nègre, âgé d'environ six ans.
Littleton, nègre, âgé d'environ trente ans.
Andy, nègre, âgé d'environ seize ans.
Pleasant, jeune nègre, âgé d'environ treize ans.
Little Jim, négresse, âgée d'environ trente deux ans.
Beck, négresse, âgée d'environ quarante cinq ans.
Little Rachel, négresse, âgée d'environ seize ans.
Flora, négresse, âgée d'environ cinquante cinq ans.
Minerva, négresse, âgée d'environ dix huit ans.
Little Rose, négresse, âgée d'environ quatorze ans.
Little Maria, négresse, âgée d'environ dix sept ans.
Ben Smith, nègre, âgé d'environ trente ans.
Henry Green, nègre, âgé d'environ cinquante ans.
George, nègre, âgé d'environ trente ans.
A. B. Smith, nègre, âgé d'environ trente cinq ans.
Alexander, nègre, âgé d'environ vingt ans.
Celestin, nègre, âgé d'environ dix huit ans.
Agenor, nègre, âgé d'environ dix sept ans.
Turner, nègre, âgé d'environ dix sept ans.
St. Louis, nègre, âgé d'environ quinze ans.
Tom Smith, nègre, âgé d'environ vingt huit ans.
Happy, nègre, âgé d'environ vingt sept ans.
Peyton, nègre, âgé d'environ un an.
Little Daniel, nègre, âgé d'environ dix neuf ans.
Cuyer, nègre, âgé d'environ vingt cinq ans.
Long David, nègre, âgé d'environ vingt six ans.
Frank Duplessis, nègre, âgé d'environ vingt cinq ans.
Bill, nègre, âgé d'environ cinquante ans.
Henry, nègre, âgé d'environ trente ans.
July, nègre, âgé d'environ neuf ans.
February, nègre, âgé d'environ vingt cinq ans.
Charles, nègre, âgé d'environ neuf ans.
Little Peter, nègre, âgé d'environ dix huit ans.
Martha, négresse, âgée d'environ vingt deux ans.
Maria, négresse, âgée d'environ cinquante ans.
Poby, négresse, âgée d'environ trente ans.
Harriet, négresse, âgée d'environ neuf ans.
Sylvia, négresse, âgée d'environ trente ans.
Sophia, négresse, âgée d'environ cinquante ans.
Eliza, négresse, âgée d'environ trente ans.
Rose, négresse, âgée d'environ vingt cinq ans.
Maria, jeune négresse, âgée d'environ douze ans.
Florine, jeune négresse, âgée d'environ dix ans.
Juliet, négresse, âgée d'environ cinquante ans.
Ellen, négresse, âgée d'environ trente ans.
Caroline, jeune négresse, âgée d'environ cinq ans.
Seraphine, négresse, âgée d'environ dix sept ans.
Big Maria, négresse, âgée d'environ trente cinq ans.
Rachel Duplessis, négresse, âgée d'environ trente cinq ans.
Old Lewis, nègre, âgé d'environ quatre vingts ans.
Old August, nègre, âgé d'environ soixante dix ans.
Big Peter, nègre, âgé d'environ quarante ans.
Hortance, négresse, âgée d'environ cinquante ans.
William, nègre, âgé d'environ quarante ans.
Cæsar, nègre, âgé d'environ trente cinq ans.
Abraham, nègre, âgé d'environ trente cinq ans.
Ben Bunker, nègre, âgé d'environ trente cinq ans.
Black Dave, nègre, âgé d'environ vingt huit ans.
Collins, nègre, âgé d'environ vingt trois ans.
Smart, nègre, âgé d'environ vingt ans.
Washington, jeune nègre, âgé d'environ deux ans et demi.
Fener, nègre, âgé d'environ trente cinq ans.
Daniel Polk, nègre, âgé d'environ trente ans.
Big Jim, nègre, âgé d'environ trente ans.
Norman, nègre, âgé d'environ deux ans et demi.
Edward, nègre, âgé d'environ vingt sept ans.
Blure, nègre, âgé d'environ cinquante cinq ans.
Long Tom, nègre, âgé d'environ trente ans.
Edward, nègre, âgé d'environ trente ans.
Nick, nègre, âgé d'environ trente ans.

Et 4°. Cent seize actions au fond capital de la Banque de l'Union de la Louisiane, de cette ville.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite, ce 29 juillet A. D. 1840. P. LE BLANC, Député Greffier. 31 juil—3f, en 30j.

AVIS—Succession Alex. Milne—M. Geo. W. Morgan ayant fait connaître par avis au public, que, nonobstant le jugement rendu par la Cour des Preuves, pour cette succession, qu'il a été nommé successeur des exécuteurs testamentaires, il continuerait à administrer la dite succession en une qualité qu'il a cessé d'avoir, les personnes intéressées à connaître quelle est cette qualité sont invitées à examiner la procédure qui a eu lieu récemment dans la dite cour; elles y verront, sans peine, que le soussigné a succédé aux exécuteurs testamentaires nommés par le défunt, faute par ceux-ci de fournir le cautionnement de deux cent cinquante mille piastres que les parties intéressées avaient le droit et ont été obligées d'exiger des exécuteurs testamentaires pour garantir la fidélité de leur administration. Que ce n'est qu'après avoir fourni mon obligation parfaitement cautionnée pour la dite somme, que les lettres d'administration m'ont été accordées et que l'appel pris par M. Morgan du jugement qui me confère la qualité d'exécuteur datif n'est pas et ne pourrait être suspensif de l'exécution du dit jugement.
Les personnes débitrices de la succession sont informées par le présent que je ne reconnaîtrai aucuns des paiements qu'elles pourraient faire à M. G. W. Morgan en quelque qualité que ce puisse être.
Nouvelle-Orléans, le 27 juillet 1840. FEUILLAS DORVILLE. Rue Ste. Anne, près la Cour des Preuves. 30 juil—3

UN ancien élève d'un des meilleurs collèges de France, qui a passé plusieurs années dans le Professorat en Angleterre, pouvant disposer de quelques heures par jour, offre de donner en ville des leçons de langues française, anglaise et latine, de géographie, d'histoire et de mathématiques. S'adresser par écrit à la Poste, Boîte 392. 27 jt—4

AVIS—Les personnes ci-dessous nommées, parties de l'Hôtel du Nord sans payer leur pension, sont prévenues de venir régler immédiatement, sans quoi leurs bagages seront vendus à l'encan 10 jours après cette date.

Mme. Lang et Fils,	$46 00	Dr. Figures,	$133 75
Charles Lock,	12 50	Mr. Ovrion,	13 34
Laroque Turgeau,	57 00	Eugene Lisoffe,	34 34
Wm. Turner,	166 00	Mr. Tibule,	15 00
Mr. Legrand,	35 00	" Voyselle,	30 00
" Lefevre,	116 00	Edward Reque,	114 00
" Clark,	3 00	Mr. Andrieu,	43 00
" Matarin,	17 00	" Saingon,	11 00
" White,	173 00	Noms inconnus,	139 50
		Total,	$1080 50

Nlle. Orléans, le 20 juillet 1840.
Mr. George ayant l'intention de laisser, désire vendre le fond de l'Hôtel si quelque personne se présente pour le lui acheter. Hôtel du Nord, No. 2, rue Bienville. 20 juil—4.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le Docteur DUPRÉ, médecin de la faculté de Paris, a l'honneur de prévenir le public et ses amis, qu'il a transporté son domicile, rue Royale, No. 344, entre les rues Ursuline et Hopital.
Dix années de séjour à la Vera-Cruz, lui a rendu familier le traitement de la fièvre jaune; il offre donc avec confiance, le tribut de son expérience pour cet objet.
Les personnes qui désireraient le consulter chez lui, le trouveront d'une heure à trois de l'après-midi. 27 jt—3

CHAPEAUX DE PANAMA.
GRAND et bel assortiment de chapeaux garantis vrais Panama, à vendre au magasin de chapellerie de P. Tricou, rue Royale, No. 218. 29 juil—3.

DAGUERREOTYPE!!!—Le soussigné a l'honneur d'annoncer aux souscripteurs pour ce rare objet, qu'il sera fait Dimanche prochain, 2 août à son domicile, (par M. Lion) une expérience publique dont l'épreuve encadrée, sera livrée, ainsi que le DAGUERREOTYPE, du plus heureux. THEODORE, Maison de Paris, Rue de Chartres, 160, vis-à-vis l'Hotel d'Orléans.
NOTA—Il ne reste que très peu de souscriptions à prendre. 27 jt—6

MR. SIMMONIN, consignataire d'une boîte de marchandises par le steamer Louisville, de St. Louis, est prié de venir la recevoir et de payer les frais. JOHN A. MERRITT, 58, Camp. 30 jt

SEL—3000 sacs de Sel gros et fin de Liverpool, dernièrement reçus et à vendre en quantités au gré des acheteurs. S'adresser à E. F. JENKINS, Enc. Poydras et Magasins. 30 jt

LETTRES de change sur New-York, à 60 jours, à vendre par H. G. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville.

RECU par le navire Charles, arrivé du Havre et à vendre au débarquement par le soussigné: 8 tonneaux beurre de Normandie, 100 fromages de Gruyère, 100 [...] saucissons de Lyon. B. POUVERIN, encoig. Royale et Dumaine. 30 jt—10

EN débarquement de la goëlette Créole de la Havane: 20 sacs café, 20 caisses sucre blanc, 4 bis. gelée de goyave en boîtes, 30 caisses fruits [...]. B. POUVERIN, encoignure [Royale] et Dumaine. 27 jt—30

POUR MEMPHIS, Randolph, Mills Point, Paducah, Smithland, et Louisville—Le superbe et bon marcheur steamer COLUMBUS, capitaine A. S. Robertson, partira pour les ports ci-dessus, vendredi 31 du courant, à dix heures A. M. Pour fret ou passage, ayant de belles chambres, s'adresser à bord ou à F. C. SHANNON & Co., 87, Tchoupitoulas. 29 juil

POUR ST. LOUIS—Le beau et bon marcheur steamer ELBA, capitaine J. H. Freligh, partira dimanche 2 août. Pour fret ou passage, ayant de beaux logements, s'adresser à bord en face de la rue Poydras. 30 juillet—6

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI. Le superbe steamer CORINTHIAN, capitaine L. [...] partira [...] pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires, et sera immédiatement expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au wharf de la rue Poydras, ou à SAM. BELL, 69, Magasins. 30 jt

POUR ST. LOUIS, ALTON & QUINCY—Le nouveau steamer CHESTER, bon marcheur, capitaine W. A. Coblé est attendu et sera immédiatement expédié pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à W. C. TOMPKINS, 60 Camp. 30 jt

POUR LOUISVILLE, Cincinnati et les ports intermédiaires.—Le steamer SWALLOW, capt. M. G. Anders, bon marcheur, est attendu pour le 13 de ce mois, il sera immédiatement expédié pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à H. E. LAWRENCE, agent, 20, Nouvelle-Levée. 11 juil

ARRANGEMENTS POUR L'ÉTÉ.
Pour tous les ports du Lac.
LE steamer bon marcheur et tirant peu d'eau ECHO, capitaine C. Walker, partira de la Nouvelle-Orléans tous les Samedis, à 6 heures P. M. pour la Baie St. Louis, la Passe Christiana, Mississipi City, Biloxi et Pascagoula; retournera le Dimanche, touchant à toutes les places ci-dessus et arrivera au lac, à l'extrémité du chemin de fer, le Lundi matin. Il quittera la Nouvelle-Orléans pour Mobile tous les Samedis à 6 heures P. M. en touchant à tous les ports intermédiaires. En retournant il partira de la Mobile le Vendredi, et passant chaque fois par la grande passe et évitant ainsi le courant du golfe.
L'Echo naviguera comme packet régulier, partant de la Nouvelle-Orléans pour Mobile chaque Mardi et prendra du fret.
Ce steamer réunit tout confortable possible pour les passagers et ses emménagemens ne le cèdent à aucun des autres bateaux du Lac. 10 juil

POUR ST. LOUIS et les ports intermédiaires.—Le steamer bon marcheur UNITED STATES, capitaine J. J. Hile, est maintenant prêt à recevoir du fret, et ayant une grande partie de son chargement engagé, il sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, ayant de belles chambres, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à BOGERT & HAWTHORN, 62, rue Gravier. 10 juil

CABOTAGE.
POUR LA HAVANE—Le brick CARIBOU, bon marcheur, capitaine George Lalay, ayant une partie de son chargement engagé et à bord, sera incessamment expédié pour le port ci-dessus. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capit. à bord, ou à J. W. ZACHARIE & Co. 31 juil

POUR LA HAVANE. La goëlette CREOLE, doublée et chevillée en cuivre, capt. H. Colliers, partira positivement pour le port ci-dessus, Samedi prochain, 2 août. Pour passage seulement ayant de très belles chambres, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co. 19, rue Toulouse. 31 jt

POUR MATAMOROS via RIO-GRANDE—La goëlette packet CUMANCHE, capitaine Hoffmann, ayant les deux tiers de son chargement à bord, partira positivement jeudi prochain, 30 courant. Pour balance du fret ou passage, ayant de belles chambres, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Jefferson ou à J. T. LAGUERENNE & Co. 27, rue Tchoupitoulas. 25 jt

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hands—Devant partir samedi, le 1 août—Le paquebot régulier barque MEZICK, capitaine John J. Garvin, partira positivement comme ci-dessus; il peut prendre plusieurs passagers de chambre et d'entrepont, s'adresser à JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane. 31 jt

POUR NEW-YORK—Le superbe navire packet YAZOO, capitaine King, ayant partie de son chargement arrêté, sera immédiatement expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 24 jt

POUR BALTIMORE—Le beau trois mats BARQUE, capitaine Nyrick, partira le 30 courant. Pour fret ou passage; s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 25 jt

POUR NEW-YORK—La goëlette fine voilière WM. SEYMOUR, capitaine Gardner, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face des bâtisses du triangle ou à WM. C. TOMPKINS & Co. 60, rue du Camp. 24 juil

POUR PHILADELPHIE—Le bon marcheur trois mâts, barque B. MEZICK, capt. J. J. Garvin, ayant presque tout son chargement arrêté et à bord, sera immédiatement expédié. Pour balance du fret ou passage, ayant de jolies chambres, s'adresser au capitaine à bord, près l'Hôtel de la Monnaie, ou à JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane. 30 jt

POUR BOSTON. Le brick CHESTER, cap. Woodbury, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face des bâtisses du triangle, ou à STETSON & AVERY, 90, rue Gravier. 20 juil

POUR BALTIMORE—Le beau brick FRANCIS, capitaine Melcher, sera très prochainement expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 16 juil

POUR NEW-YORK. Le superbe navire MARY FRANCIS, capitaine Johnson, partira sous peu de jours, ayant la plus grande partie de son chargement arrêté. Pour fret de 50 boucauts de tabac ou le tonnage correspondant, ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la presse à coton d'Orléans ou à GEO. GREEN & BROTH. 26, rue du Camp. 14 jt

POUR BOSTON—Le beau brick LINCOLN, capt. Smith, sera immédiatement expédié, ayant la plus grande partie de son chargement arrêté. S'adresser à GEO. GREEN & BROTHER, 26, rue du Camp. 8 jt

POUR BALTIMORE—Le brick DELIA, capitaine Parker, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane.

PORTS D'EUROPE
POUR LIVERPOOL.—Le trois-mâts ROBT. FULSFORD, capt. Prince, peut prendre 2000 balles de coton. Pour ce fret ou pour passage, s'adresser à la presse à coton d'Orléans. GEO. GREEN & BRO. 26, rue du Camp. 21 jt

POUR BORDEAUX.—Le navire français de première classe EULALIE, capitaine Patarin, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira pour le port ci-dessus du 5 au 10 août. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à F. SEIGNOURET & Co. 18 jt

POUR LE HAVRE—Le trois mâts MARENGO, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à F. PERRET, 40, rue Toulouse. 15 juil

POUR LE HAVRE—Le navire bon voilier PERUVIAN, capitaine Wotton, ayant son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord, à la Seconde Municipalité, ou à A. ALBERT, 36, rue St. Louis. 20 juin

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe OLYMPIA, capitaine Gray, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira immédiatement pour le port susdit. S'adresser à F. PERRET, 40, Toulouse. 26 juin

POUR LE HAVRE. Le trois mats WILLIAM BROWN, capt. Harris, ayant sa cargaison engagée partira sous peu. Pour passage s'adresser à bord dans la 2de Municipalité, ou à S & J P WHITNEY, 73, rue du Camp. 23 juin

A VENDRE OU A FRETER
ON a besoin d'un bâtiment du port de cinq ou six cents balles de coton pour aller dans un port des Indes Occidentales. S'adresser à ROBERT & Cie. 47, rue Bienville. 9 juil

A LOUER présentement—Une Maison haute, rue de l'Esplanade. S'adresser à R. BRUGIER, No. 9, rue St. Louis. 17 juil

MAISON A LOUER A BILOXI. La maison élégante située à Biloxi, appartenant au juge W. C. Wasle sera louée, le juge et sa famille ne devant pas l'habiter cette saison. S'adresser à MAUNSEL WHITE & Co. 8 juil—6

A LOUER jusqu'au 1er. Novembre prochain une maison située à l'encoignure des Toulouse et Vieille Levée, dernièrement occupée par un magasin d'habillements, avec tous ses vitrages, comptoirs, tiroirs, étagères, comptoirs &c. &c. S'adresser au No. 37, rue du Camp. 11 juil

100 PIASTRES DE RECOMPENSE
SERONT données à la personne qui arrêtera et logera dans une des geoles de l'Etat, les deux esclaves suivants, partis de chez le soussigné, dans la nuit du 7 au 8 courant.
1o. La quarteronne MELLY, âgée de 22 ans, belle femme, d'une jolie figure et toujours bien mise; elle a trois signes très apparents sur la figure, un au haut du menton et un sur chaque joue, elle parle anglais et français.
2o. La quarteronne HENRIETTE, âgée de 24 ans, un peu plus petite que Melly, bien mise, d'une jolie figure couperosée, la peau un peu tâchée de rousseurs, elle est couturière de son état, parle l'anglais et le français et elle est restée tout l'hiver à l'Hôtel Marty.
Dans la journée du 9 courant, on les a vu descendre le fleuve dans un petit cannot accompagnées d'un mulâtre, nommé Auguste, qui est gravé de la petite vérole et très brun, et se dit libre. Cinquante piastres sont également promises pour son arrestation.
On pourra s'adresser pour des informations, à MM. F. B. Plauché & Co., et à MM. Toole et Barrière, à la Nouvelle-Orléans.
Fausse Rivière, 9 juillet 1840. VT. TERNANT. 26 juil—10

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE, SERONT données pour l'arrestation et la remise de mon esclave ALFRED, qui est parti marron vers le 1er. d'avril. Le dit esclave est d'un teint clair, il a les cheveux blonds, les jambes cagneuses et a deux doigts de la main gauche crochus, et bégaye lorsqu'on lui parle. Il est bien connu en ville comme ayant conduit un *Hack*, pendant plusieurs années. Le soussigné a des raisons de croire qu'il cherchera à se faire passer pour un blanc, et qu'il est parti pour Cincinnati ou le Texas.
La récompense susdite sera donnée si on l'arrête hors de l'Etat, et cinquante piastres s'il est pris dans les limites de l'Etat. OSBORN CROSS, 19, rue Conti. 27 juil—12

$10 DE RECOMPENSE seront données pour l'arrestation de la négresse NANCY, âgée de 17 ans, taille de 5 pieds 5 pouces qui est partie marronne mardi le 26 courant, appartenant dernièrement à M. J. L. Florance. P. J. PAVY & Co., 33, rue Gravier. 30 jt—20

CHEVAL EPAVE.—Il a été conduit chez le syndic soussigné, un grand cheval bai, portant sur la cuisse droite, une marque [...]. Si d'ici au 13 du mois d'août, [...] le soussigné au domicile [...] il sera vendu [...] Mrs. Planchard frères, [...]. CHS. TREPAGNIER, syndic. 30 jt—3

RECEMMENT reçu par le bateau à vapeur de la Nouvelle-Orléans, quelques CHEVAUX et MULETS de Kentucky, consistant en deux paires de chevaux appareillés, et un joli cheval de selle et de cabriolet, le tout à des prix modérés. W. H. KELLY, Ecurie No. 164, rue Gravier. 30 jt—3

RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON,
Graveurs de Planches de Billets de Banque,
A la Nouvelle-Orléans.
PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bonds d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépôts et d'Actions, Checks, Scenes, &c., gravés avec promptitude, dans le meilleur style et aux plus bas prix [...] à leur atelier à New York [...].
Ils ont constamment en main, du papier de billets de banque de qualité supérieure.
Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et [...].
Nouvelle-Orléans, 1er. novembre 1839. 21 février—1 an.

LETTRES DE CHANGE sur New York, [...] M. MUSSGADES, 42, Bienville.

[...] à vendre par AUG. MOLIER, 100, rue St. Louis.

COUVERTURES Françaises pour nègres—20 balles couvertures de Montpellier, 3 points, en débarquement de la barque Lionel, à vendre par J. ALBERT, 36, rue St. Louis. 30 jt—10

SAINDOUX—50 barillets Saindoux en feuille, dernièrement reçus et à vendre par JOHN A. MERRITT, 58, Camp.

SUCRE—16 boucauts sucre, en magasin au coin de la rue St. Louis, à vendre par ALLAIN & TREMOULET, 11, Conti. 30 juil

VENTES A L'ENCAN.
PAR R. D. SYKES.
Vente sans reserve.
IL sera vendu aujourd'hui, vendredi, 31 courant, à 10 heures, au magasin [...], les articles suivants:
[...] pantalons toile blanche,
[...] do de écrue,
324 do do de nankin,
324 do do à raies (Hamilton),
204 vestes rondes blanches;
204 vestes de marseilles blanches et de couleurs, et un lot de marchandises sèches. 31 juil

PAR R. D. SYKES.
IL sera vendu cet après-midi, vendredi, 31 courant, à 4 heures 1-2, au magasin de [...] et Clark, dans la rue Tchoupitoulas, en face de la rue Natchez: 60 [...] 31 juil

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de bœuf mess.
IL sera vendu Samedi matin, le 1er août à 11 heures, sur la levée, en face des rues Lafayette et Girod. 48 1-2 barils bœuf mess en débarquement du steamer Vienna, marques G. Conditions comptant. 31 juil

PAR JOS. A. BEARD.
IL sera vendu à l'encan samedi, 1er. août prochain, à midi, à l'Arcade des Bains: Antony, âgé de 26 ans, vendu pour aucun vice. Cet esclave est bon domestique de maison et assez bon charpentier. Il a été constamment employé depuis 6 ans comme nègre de magasin. Il possède un excellent caractère, et est pleinement garanti des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—Six mois de crédit, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Sandy, nègre de champ et bon rameneur de coton, pleinement garanti.
Claiborne, âgé de 24 ans, cuisinier de steam boat et drayman. Les titres seulement garantis ainsi que des maladies.
Les actes de vente pardevant J. B. Marks, not. pub. aux frais des acquereurs.
Conditions, à la vente. 31 jt—4

PAR H. J. DOMINGON.
IL sera vendu, Mardi prochain, 4 août, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Toulouse No. 48: 25 à 30 caisses Souliers de femmes et Brodequins. Aussi—Une grande quantité d'autres articles. 31 juil—6.

CHEVAUX A L'ENCAN.
PAR J. B. BEARD.
IL sera vendu Samedi, le 1er août prochain, à l'Arcade Banks: 6 Chevaux à deux fins. Ainsi qu'un cabriolet et un cheval convenable pour un médecin ou une famille, allant également bien à la selle et aux traits. Conditions comptant. 31 août—2

Vente à la folle enchère de plusieurs domestiques de valeur.
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu à l'encan Samedi, le 1er du courant, à midi, à l'Arcade Banks:
MARGUERITE, âgée de 48 ans, bonne blanchisseuse et domestique de maison, et sa fille RACHEL, griffe, âgée de 17 ans, bonne domestique de maison, gardienne d'enfants et blanchisseuse. Elle parle anglais et français, et est pleinement garantie. Ces esclaves sont vendues pour le compte et aux risques de M. Michel Meffre, premier acquéreur, qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication.
Conditions comptant.
Les actes de vente pardevant J. B. Marks, aux frais des acquereurs. 31 juil—1

PAR M. BARNETT Sen.
IL sera vendu, samedi 1er. août prochain, à la Salle des Bains Saint-Louis, rue St. Louis.
Un arpent de terre, situé à 4 milles au dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, faisant partie de l'ancienne plantation St. Amand. Ledit arpent de terre s'étend jusqu'au lac, mais 80 arpents de profondeur sont garantis. Le bâtiment sur la façade, ainsi que toutes les augmentations de terre qui pourront par la suite être faites par le fleuve, dépendent de ladite propriété. Ledit arpent de terre est borné d'un côté par le lot appartenant à MM. Gérard Frères, et de l'autre côté par la propriété de Mr. L. M. Bienvenu.
Conditions—Un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction. 20 juillet—td.

PER L. A. GARIDEL.
Vente sans reserve.
VENDREDI, 31 courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, au magasin de Messrs. Chs. Royer & V. Lobrut, rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre:
15 barriques Vin rouge;
100 barils Vin blanc;
20 caisses Fruits au jus (de 24 bouteilles);
20 do Fruits à l'eau de vie en litres;
40 do do en petits flacons;
20 do Caraçao grand modèle;
15 do do petits cruchons;
10 do Maraschino grand modèle;
20 do Dantzick;
10 do Kirsch;
40 douzaines Guignolet;
500 milliers Bouchons;
100 caisses Vin rouge Vertenil Médoc;
100 do do St. Sauveur;
100 do Liqueurs fines;
50 do Vin rouge St. Estèphe;
40 do do Chateau Margaux;
40 do Vin blanc Sauterne;
25 do do do;
575 paniers Anisette.
Conditions, à la vente. 30 juil

PAR DUTILLET & GUINAULT.
BEAUX TERRAINS AU FAUBOURG TREMÉ.
IL sera vendu, samedi prochain, 1er. Août 1840, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St.-Louis.
Trois LOTS DE TERRE situés au faubourg Tremé, désignés par les Nos. 4, 5 et 6, de l'îlet 61, renfermé par les rues Villeré, Robertson, St.-Philippe et Ursulines. Lesdits lots de terre mesurant chacun 30 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Villeré sur 127 pieds 8 pouces de profondeur. Le No. 4 ouvre dans la profondeur de 4 pieds et quelques pouces—Pour plus de renseignements voir le plan à la Bourse.—Ces terrains viennent d'être parfaitement remblayés à l'exception d'environ 6 pieds sur la façade du lot No. 6, [...] banquettes sur le compte des acquéreurs.
Conditions—1/3 comptant et la balance à 6, 9 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque. 20 jt

PAR VINCENT & DE FERIET.
IL sera vendu vendredi 31 du courant, à midi à la Bourse de la Cité, entre les rues Chartres et Royale.
Le bail pour deux années de deux magasins, situés entre la nouvelle et vieille Levée, rues Conti et Bienville.
Conditions à la vente. 28 juil

Vente par ordre de syndic.
Garrison contre ses créanciers.
PAR JOS. A. BEARD.
IL sera vendu à l'encan, vendredi, le 7 août à 10 heures A. M., au No. 25 de la rue Bienville, par ordre du syndic, dans le procès de H. Garrison contre ses créanciers: Une quantité de MEUBLES, tels que Sideboards, Bureaux, Armoires, Sofas, Lavabos, Tables rondes et autres, Chaises &c. Ainsi que les meubles de l'appartement au-dessus du magasin, comprenant une grande quantité de lits, Glaces, Sideboards, Sofas, Chaises, Bois de Lits, Ustensiles de Cuisine &c.
Conditions—Comptant. 27 jt

BUREAU D'ENREGISTREMENT
De Décès et de Naissances.
BUREAU d'enregistrement des décès et des naissances—(L'office est transporté rue Ste. Anne, No. 52; il est ouvert de 9 A. M. à 3 P. M.)
Il est ordonné par la loi que la naissance de tout enfant libre et la mort de toute personne libre, dans la paroisse d'Orléans, doivent être déclarées à ce bureau dans les 30 jours qui suivent celui où elles ont eu lieu; [...] une amende de la somme de $10 et condamnés aux frais de poursuite.
Nlle. Orléans, le 25 juillet 1840. VINCENT RAMOS, Recorder. 27 jt

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Succession de G. W. McDaniel. Attendu que James McKinney a présenté à la Cour une pétition à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de George Washington McDaniel, décédé [...] avis est par le présent donné à tous ceux [...] d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Nouvelle-Orléans, 11 juillet 1840. F. DUGUÉ, Juge. 24 jt

CAZADORES DE ORLEANS
ATENCION!!!
La Compania se reunira el Viernes 31 del corriente a las siete en punto de la noche para eleccion del 1er. teniente de la Compania. Se recomienda la mayor puntualidad a los miembros activos y honorarios. La reunion en el antiguo Convento de Ursulinas, calle Conde entre calles Hospital y Ursulinas. De orden del Capitan, Fco. A. GARCIA, Sargto. primero. 27 julio

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.
LE prix de la farine fraîche est, aujourd'hui de $4 50 cts. par baril. D'après le tarif, les boulangers donneront 30 onces de pain pour dix sous et 27 onces pour [...].
Nlle. Orléans, le 24 juillet 1840. WM. FRERET, Maire. 25 juil—6

BANQUE DE CITÉ.
Nlle.-Orléans, 24 juillet 1840.
CETTE Banque tire des traites à vue sur New-York. R. J. PALFREY, caissier. 25 jt

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE,
Nouvelle-Orléans, le 24 juillet 1840.
UN esclave a trouvé et a laissé à cette banque une somme d'argent qui sera remise au propriétaire en prouvant qu'elle lui appartient, en payant les frais et en laissant une récompense à cet esclave. J. B. PERRAULT, caissier. 25 jt

AVIS.
LE 14 juin 1840, le cadavre d'un homme blanc ayant les cheveux chatains, et paraissant être âgé de 28 à 30 ans, a été trouvé flottant sur la rive gauche du Mississipi, dans la paroisse de Plaquemines, à 36 milles environ au dessous de cette ville, en face de l'habitation Harlem. Cet homme paraît s'être noyé par accident. On a trouvé sur lui une somme d'argent blanc, une montre en or, une chaîne &c. et le reçu d'un passage [...] à bord du brick Timoleon, parti pour New-York. Ce reçu est signé par Samuel Clarke, et daté du 6 juin 1840.
Avis est par le présent donné à l'héritier ou aux héritiers du défunt qu'en s'adressant au soussigné [sur] l'habitation susdite, et en produisant des preuves satisfaisantes témoignant des droits qu'on peut avoir à l'argent et à ce qui a été trouvé sur le dit défunt, les informations nécessaires seront données pour recouvrer le tout.
Dans le cas où aucune réclamation ne serait faite dans le laps du temps prescrit par la loi, mon intention est de demander à la cour que cet argent et ces effets soient donnés [...].
P. C. WEDERSTRANDT.
Paroisse de Plaquemines. 24 juil—4

LES soussignés reçoivent par le navire Eulalie de Bordeaux, et offrent à vendre:
[...] quarts de pipes Eau de vie vieille, pure fine, [...] 1811, qualité très supérieure, 10 barils [...].
D'importations antérieures.
Vins rouges en barrique, St. Julien, St. Estèphe, Margaux, Chateau Latour &c. de différentes qualités et prix,
Do en demi barriques St. Julien, un petit lot,
Do en caisses, de quantités et prix par 12 bouteilles et 24 demi-bouteilles.
Vins blancs en tierçons de 29 et 30 gallons, très bonne qualité.
Do en caisses de 12 bouteilles et qualité supérieure en caisses de six bouteilles Barsac et Sauterne,
Eaux de vie assorties, en demi pipes quarts de pipe et bariq.
Liqueurs assorties en caisses de 12 bouteilles,
Sirops de [...] en flacons de Porcelaine, do de [...] en caisses de 12 petites bouteilles,
Anisette fine, en paniers,
Curaçao en cruchons,
Marasquino véritable de Zara en caisses de 24 bouteilles qualité très supérieure,
Fruits à l'eau de vie assortis, à très bon marché,
Olives en petites balles de 60 à 70 livres,
Champagne Ay [...] qualité, Sillery [...]. HERBAULT [...] 7 jt

SANG[SUES] [...] DE SUEDE.
RECU par [...] HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville. 19 fév—6m

GENIEVRE DE HOLLANDE.
LE soussigné a en débarquement du brick Alwina, de Rotterdam, [...] pipes genièvre de Hollande [...] qu'il offre à vendre [...] conditions avantageuses. HUGO C. GILDEMEESTER [...] 19 fév—6m

MAQUEREAUX—100 demi barils maquereaux [...] de qualité très supérieure, [...] STETSON & AVERY, 90, rue Gravier. 20 jt